

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

**M. TOURAINE Jean-Louis**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**Mme HAGUENAUER Evelyne**, Adjointe : Je profite de mon temps de parole pour évoquer si vous le permettez, Monsieur le Maire, le rapport suivant, concernant la création de concessions perpétuelles à titre honorifique.

Je m'attarderai plus particulièrement sur celle de la famille Montel, et notamment Pierre Montel.

Engagé volontaire lors de la Première Guerre mondiale, il a combattu au chemin des Dames dans l'Aisne. La paix revenue, il a repris ses études et a passé une licence de droit puis il a travaillé à Lyon comme expert-comptable. Rappelé avec le grade de Commandant pendant le mois d'août 1939, il a combattu dans les Alpes à la tête d'un bataillon de chasseurs.

Membre de la commission municipale dirigée par George Villiers jusqu'à sa démission en 1942, il fut en charge des questions administratives et des écoles. Grâce à cette fonction, il apporta son aide pour la délivrance de faux papiers et la collecte de fonds.

Combattant de l'armée d'Afrique du Nord, il débarqua dans la baie de Saint-Tropez, le 16 août 1944, avec la première armée du Général de Lattre de Tassigny, dont il était l'ami et le chef d'état-major. Il participa à la libération de la vallée du Rhône et de Lyon. Il fut, de 1953 à 1959, le Premier Adjoint d'Edouard Herriot.

Cette concession funéraire comporte également des épitaphes à la mémoire de ses fils, Yves, André et Georges, résistants, morts tous trois en déportation en Allemagne, respectivement à Buchenwald en mars 1944, et à Dora en décembre 1943 et en février 1944.

En décembre dernier, le monument commémoratif dédié à la famille Montel se trouvant dans le parc Montel, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, a été restauré. Je me permets ici de saluer la présence de M. Bernard Roger-Dalbert que nous connaissons tous, et qui est le neveu de Pierre Montel et le cousin germain d'Yves, André et Georges.

**M. LE MAIRE** : Je salue M. Roger-Dalbert. Merci Madame Haguenauer, nous avons évidemment toujours à cœur d'honorer celles et ceux qui ont travaillé quelquefois et quelquefois se sont sacrifiés pour la Ville de Lyon pour que la liberté en France signifie quelque chose.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)